canton de vaud

LIBERTÉ ET PATRIE

AVRIL 2014 **14_INT_220**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts - Pourquoi sacrifier la policlinique d'Orbe et environs ?

Rappel de l'interpellation

La direction des Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (EHNV) a programmé la fermeture de cette policlinique sise dans le bâtiment de l'hôpital d'Orbe pour mai 2015, selon nos sources.

S'il est vrai que cette clinique n'a pas atteint son seuil de rentabilité économique, elle a su trouver sa place dans l'offre nord-vaudoise avec plus de 5000 consultations en 2012. Au vu de l'engorgement chronique des urgences à l'hôpital d'Yverdon et au vu de l'accessibilité problématique du site de St-Loup, n'est-il pas prématuré de mettre la clé sous le paillasson avant d'avoir réfléchi avec les acteurs médicaux de la région à une solution alternative ? Il faut savoir aussi que la Fondation de l'Hôpital de St-Loup/Orbe assure une garantie de déficit annuelle à hauteur de 100'000frs. Autre élément d'appréciation à considérer : le bassin de population desservi est en constante augmentation et proche de 15'000habitants.

Dans ce contexte, les députés de la région souhaitent interpeller le Conseil d'Etat afin de lui demander:

1) Comment il appréhende la problématique.

2) S'il est déterminé à participer à la recherche d'une solution favorable pour la population.

3) S'il envisage des solutions alternatives et si oui lesquelles.

4) S'il n'estime pas plus raisonnable de maintenir cette policlinique aussi longtemps qu'une solution satisfaisante n'aura été trouvée.

5) Quelle est sa vision de l'avenir des différents sites existant dans le cadre des EHNV.

Avec nos remerciements anticipés pour une prompte réponse.

Ne souhaite pas développer.

Réponse du Conseil d'Etat

L'annonce faite par les eHnv sur sa stratégie relative à la Policlinique d'Orbe a causé beaucoup d'émoi dans la région. Il s'agissait non pas d'une fermeture de la policlinique en question mais de l'arrêt des activités d'urgences de cette dernière.

S'il est vrai que la policlinique n'atteint pas le seuil de rentabilité, cette décision n'a pas été prise pour des raisons économiques. La cause tient à l'annonce du prochain départ à la retraite du médecin responsable du Centre de traitement et de réadaptation (CTR) d'Orbe, qui assume depuis de nombreuses années les responsabilités sur l'activité hospitalière, sur la policlinique et sur la formation des médecins assistants. Le problème auquel sont confrontés les eHnv vient de l'impossibilité de le

remplacer dans toutes ses tâches actuelles. En effet, les médecins qui sont aujourd'hui en fin de carrière ont des compétences très larges et peuvent superviser des médecins assistants dans toutes leurs activités. Il n'en est pas de même pour leurs successeurs qui ont reçu des formations plus spécialisées. Pour remplacer le partant, les eHnv devraient engager plusieurs médecins, ce qui serait un non sens au vu de la faible activité à Orbe et surtout au vu de la rareté des ressources médicales.

Le statu quo n'est donc pas possible et la question qui se pose à Orbe est d'évaluer précisément les besoins de la population concernée et de mettre sur pied une offre de prestations qui réponde à ces besoins.

Pour cela, un groupe de travail a été créé et chargé de trouver une solution qui convienne à tous les acteurs. Sont représentés dans ce groupe les eHnv bien entendu, mais aussi la municipalité d'Orbe, le Service de la santé publique et surtout des représentants des médecins installés en cabinet. La PMU est également impliquée dans la recherche d'une solution.

Ce groupe s'est déjà réuni. Plusieurs pistes sont analysées, comme la création d'un cabinet de groupe dans l'hôpital ou le renforcement des forces au sein du cabinet de groupe situé au centre de la cité, de manière à intervenir comme "permanence médicale" ou "maison de la garde". Dans tous les cas, la solution doit être acceptée et portée par les médecins de premiers recours de la région.

Le Conseil d'Etat évaluera la solution qui émanera de ce groupe de travail et la soutiendra si nécessaire par tous les moyens.

Réponses aux questions :

1) Comment le Conseil d'Etat appréhende-t-il la problématique ?

Le Conseil d'Etat est soucieux de l'accès de l'ensemble de la population du canton aux soins de première ligne (cette problématique fait par ailleurs l'objet d'une mention particulière dans le rapport de politique sanitaire accepté par le Grand Conseil). Il entend aborder la question de la Policlinique d'Orbe avec une attention toute particulière.

2) Est-ce que le Conseil d'Etat est déterminé à participer à la recherche d'une solution favorable à la population ?

3) Le Conseil d'Etat envisage-t-il des solutions alternatives et si oui lesquelles ?

Le Conseil d'Etat estime que les acteurs locaux sont les plus à même de trouver des solutions intelligentes, et surtout de les faire vivre sur le long terme. Parmi ces acteurs, les médecins généralistes installés à Orbe sont incontournables et doivent faire partie de la solution. Le Département en charge de la santé accompagne étroitement les travaux qui sont actuellement menés et s'engage à soutenir toute solution raisonnable qui en sortira. Si toutefois, les acteurs locaux n'arrivaient pas à s'entendre, le Conseil d'Etat s'investirait plus avant dans la recherche d'une solution.

4) Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas plus raisonnable de maintenir cette policlinique aussi longtemps qu'une solution satisfaisante n'aura pas été trouvée ?

L'arrêt des activités d'urgence à la Policlinique d'Orbe tel qu'annoncé par les eHnv est programmé pour 2015, lors du départ en retraite du médecin responsable. Le Conseil d'Etat veillera à ce qu'une solution soit trouvée d'ici là.

5) Quelle est la vision de l'avenir des différents sites existants des eHnv ?

La centralisation progressive des activités hospitalières aiguës sur le site d'Yverdon se poursuivra. Elle se justifie du point de vue de l'économicité et de la qualité des soins, mais aussi en raison de la rareté du personnel spécialisé. Cette centralisation implique que des réflexions soient menées sur l'avenir des autres sites des eHnv. S'agissant de l'Hôpital de la Vallée de Joux, un groupe de travail, qui réunit tous les acteurs locaux, planche actuellement sur cette question. Le site d'Orbe devrait à terme pouvoir héberger toutes les activités de réadaptation des eHnv alors que le site de Chamblon serait selon toutes

probabilités fermé. Finalement le site de St-Loup doit encore faire l'objet d'une analyse approfondie.

En conclusion, le Conseil d'Etat suit attentivement l'évolution de ce dossier qui est primordial pour la région concernée. Il fait confiance aux acteurs locaux pour trouver la solution la plus adéquate en relation avec les besoins de la population. Toutefois il reste très attentif à son évolution et se tient prêt à intervenir si la situation devait être bloquée.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 30 avril 2014.

Le président :	Le chancelier :
P.-Y. Maillard	*V. Grandjean*